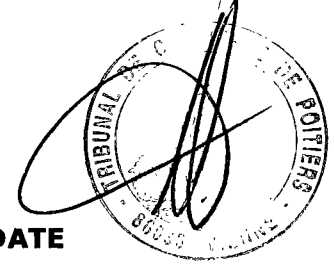
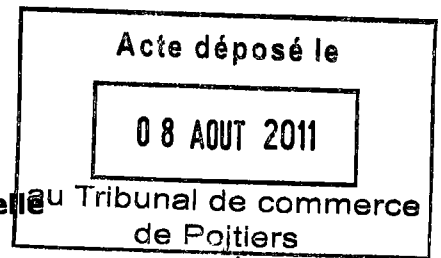


D.M.S.
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Au capital social de 5 000 euros
Siège social : 111, rue du Porteau
86000 POITIERS
RCS POITIERS 482 395 308



PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE
DU 23 JUIN 2011

Le 23 juin 2011 à 11 heures,

Au siège social,

La société DSD HOLDING, société à responsabilité limitée au capital de 151 000 €, ayant son siège social sis au 5 Boulevard Anatole France 19100 BRIVE LA GAILLARDE, immatriculée au RCS de Limoges sous le n°499 203 099, représentée par son co-gérant, Monsieur Christophe DELOUCHE, associée unique :

A pris les décisions ci-dessous sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce,
- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2010 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Questions diverses ;
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L 223-19 du Code de commerce, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2010 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2010 lesquels font apparaître un bénéfice net comptable de 248 152,03 euros.

En conséquence, l'Associée Unique donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

TROISIEME DECISION

L'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 248 152,03 euros :

- au crédit du compte « **Report à nouveau** », la somme de.....149 364,41 €
- A la **Réserve légale**, la somme de 500,00 €
Laquelle sera ainsi intégralement dotée
à hauteur de 10 % du capital social
- Le solde, soit la somme de.....98 287,62 €
Au crédit du compte « **Autres réserves** »
à ouvrir dans les comptes de la société.

L'Associée Unique prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

L'Associée Unique constate qu'il résulte de cette affectation que les capitaux propres de la société, s'élevant à 103 787,62 € au 31 décembre 2010, sont reconstitués à niveau au moins égal à la moitié du capital social.

QUATRIEME DECISION

L'Associée Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11heures 30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associée unique.

La société DSD HOLDING
Représentée par Monsieur Christophe DELOUCHE

